

CATALOGUE D' ACTIONS



1 Réaliser des économies d'énergie sur son parc immobilier en effectuant des travaux de rénovation énergétique.

2 Privilégier des systèmes de refroidissement alternatifs à la climatisation.

3 Fermer les portes donnant sur l'extérieur pendant que le système de chauffage ou de climatisation est en fonctionnement.

4 Raccorder les bâtiments qui peuvent l'être au réseaux parisiens de froid et/ou de chaleur.

5 Réaliser des travaux de remplacement d'équipements énergivores.

6 Éteindre l'éclairage des bâtiments la nuit.

7 Réduire les plages horaires d'éclairage, voire bannir les écrans publicitaires lumineux dans les vitrines des enseignes.

8 Installer un équipement photovoltaïque, solaire thermique et/ou géothermique sur son patrimoine, ou mettre son patrimoine à disposition d'acteurs tiers pour l'équiper (via notamment l'appel à projet parisien « Energie Culteurs » lorsqu'il sera initié).

9 Souscrire à un contrat 100% électricité renouvelable.

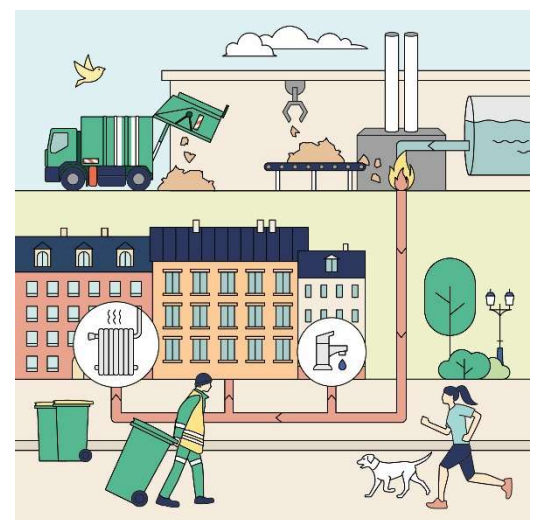
10 Réaliser un projet de végétalisation de façade et/ou de toiture sur son patrimoine parisien, de préférence en pleine terre si cela est possible/ proposer d'être un espace pour accueillir un projet Parisculteurs.

11 Réaliser un inventaire faune/flore avec identification des espèces protégées sur ses sites parisiens.

12 Bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisation pour l'entretien de ses espaces végétalisés en privilégiant des méthodes alternatives avec l'objectif Zéro produit phytosanitaire, et privilégier une gestion différenciée de ces espaces.

13 Maintenir et renforcer la biodiversité sur ses sites protéger les espèces spontanées remarquables lors de l'entretien, favoriser les plantes à intérêt écologique, diversifier les habitats pour la faune et la flore, installer des nichoirs, des hôtels à insectes.

14 Mettre en œuvre des projets de désimperméabilisation et de végétalisation de son patrimoine, en privilégiant la pleine terre, notamment pour favoriser la rétention de l'eau à la parcelle, en s'appuyant sur le référentiel Paris Pluie, créer des zones humides si cela est possible (mare).



- 15** Valoriser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe, en mettant en place une solution de stockage d'eau de pluie sur site et utiliser les eaux collectées pour les usages domestiques sur site (entretien des espaces extérieurs, alimentation des sanitaires...).
- 16** Proposer une alternative végétarienne par repas dans le restaurant d'entreprise.
- 17** Financer des projets d'agriculture urbaine sur son patrimoine parisien.
- 18** Redistribuer et/ou transformer les invendus alimentaires en faveur des plus démunis.
- 19** Interdire tous les objets en plastique oxodégradable au sein de l'entreprise. Participer au réseau d'acteurs et partenaires parisiens engagés et mettre en œuvre les solutions alternatives au plastique à usage unique.
- 20** Participer à l'opération « Ici, je choisis l'eau de Paris » d'Eau de Paris.
- 21** Proscrire l'usage de l'avion lorsqu'une alternative en train (de moins de 4h) est disponible pour les déplacements professionnels de longues distances.
- 22** Convertir la flotte de véhicules vers des motorisations décarbonées avec pour objectifs la sortie du diesel en 2024 et la sortie du véhicule thermique en 2030.
- 23** Soutenir et promouvoir les modes de logistique bas-carbone fret fluvial et ferré pour ses approvisionnements vers la capitale, et véhicule zéro émission pour la logistique du dernier kilomètre (vélo, véhicule électrique, hydrogène vert).
- 24** Réaliser un diagnostic des vulnérabilités et robustesses de ses activités et de son patrimoine face au changement climatique.
- 25** Évaluer l'intensité carbone de son portefeuille d'investissement.
- 26** Cesser tout investissement ou détention de titres d'entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles.
- 27** En complément d'actions d'évitement et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, compenser ses émissions résiduelles via la Coopérative carbone Paris Métropole.



